



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maternité de Mont-Saint-Martin

Question écrite n° 10448

Texte de la question

Mme Caroline Fiat alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la situation de la maternité de Mont-Saint-Martin en Meurthe-et-Moselle. Un rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) vient de préconiser la transformation de cet établissement en centre de périnatalité invoquant un décret du code de la santé sur le nombre de praticiens titulaires. Les raisons de maintenir une maternité de plein exercice sont pourtant nombreuses. Le nombre de naissances est en augmentation, ien au-delà du seuil minimal d'activité des 300 accouchements. L'établissement est implanté sur un bassin de vie de 80 000 habitants. Il contribue à l'installation de jeunes arrivants et à l'offre de soins de proximité du Pays-Haut. De plus, la fermeture de la maternité entraînerait des déplacements de plus de 50 kilomètres pour accéder à un autre établissement. En conséquence, elle lui demande si elle compte intervenir pour le maintien de la maternité de Mont-Saint-Martin.

Données clés

Auteur : [Mme Caroline Fiat](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10448

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5951

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)